

# Conseil général

## Séance n°2

du jeudi 13.06.2013, de 19:30 à 22:00,  
salle de gymnastique

---

**Président** Bertrand Vianin

**Secrétaire** Patricia Constantin

**Présents**

**PDC**  
Beney André - Beney Christophe - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane -  
Chabbey David - Dussex Mathieu - Müller Lionel - Pralong Daniel -  
Praplan Betty - Rey Laurence - Travelletti Joseph - Vianin Bertrand

**Entente libérale-radical**  
Bonvin Grégoire - Constantin Fabienne - Jollien Frédéric -  
Rochat Armande - Viaccoz Valérie

**PS**  
Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia -  
Cotter Patricia - Herbelin Deny - La Sala Aline - Morard Gino -  
Morard Joël - Travelletti Christiane - Zufferey Daniel

**Excusée** Savioz-Bentho Marlyse

**Conseil communal** Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard -  
Mottet Vivian - Pellissier François - Savioz Dominique

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

## DEBATS

<b>9</b>	<b>1</b>	<b>Contrôle des présences</b>

**M. Bertrand Vianin** salue les élus communaux, cantonaux, et les citoyens et citoyennes présents.

Il donne quelques informations :

- le conseil communal soumet à l'approbation du conseil général, le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels. Ce règlement sera transmis aux conseillers généraux avec le présent procès-verbal.
- M. Jean-Marie Morard a été engagé par la commune. Il ne peut donc plus siéger au sein du conseil général. A ce jour, personne n'a été trouvé pour le remplacer.

- le tarif horaire des commissions de l'exécutif est passé de Fr. 35.-- à Fr. 40.-- de l'heure. Conformément au règlement du CG, ce tarif sera également appliqué pour les commissions du conseil général.
- la sortie du conseil général aura lieu le samedi 31 août 2013.
- une séance photo organisée par Mme Armande RoCHAT aura lieu à la fin des délibérations.

**M. Marco Aymon** salue les personnes présentes et informe que la commune d'Ayent s'en sort bien malgré la décision du tribunal fédéral concernant l'application de la lex Weber. Il souhaite à toutes et à tous une bonne séance.

**M. Bertrand Vianin** relève que 28 conseillers généraux ont signé la liste des présences, le quorum est atteint. Il excuse Mme Marylise Benthon.

<b>10</b>	<b>2</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>

**M. Bertrand Vianin** rappelle que la convocation a été envoyée dans le délai légal. Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 février 2013
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2012
6. Nomination de l'organe de révision pour la période législative 2013 - 2016
7. Places de jeux
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Divers annoncés : Egide Aymon - Patricia Cotter - Armande RoCHAT - Frédéric Jollien - Valérie Viaccoz - Daniel Pralong - Betty Praplan - Christophe Beney - André Beney.

<b>11</b>	<b>3</b>	<b>Approbation du PV de la séance plénière du 7 février 2013</b>

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**M. Bertrand Vianin** remercie Patricia Constantin pour son excellent travail.

<b>12</b>	<b>4</b>	<b>Approbation des crédits complémentaires</b>

**M. Bertrand Vianin** rappelle que le conseil communal a sollicité le conseil général pour deux crédits complémentaires, l'un pour la réfection de l'école de Botyre de Fr. 240'000.-- et l'autre pour la remise en état des chemins périodiques (REP) de Fr. 351'116.--. Ces derniers seront soumis à l'approbation du CG lors de la prochaine séance plénière.

Il rappelle ensuite l'ordre des débats.

**M. Joël Morard**, président de la commission de gestion, remercie la commission de gestion pour le travail effectué, le conseil communal et le secrétaire communal pour l'aide apportée au travail de la commission.

**Mme Armande Rochat**, rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission de gestion pour l'approbation des crédits complémentaires.

Les trois chefs de groupes acceptent l'entrée en matière.

### **Vote**

27 voix pour.

Les demandes de crédits complémentaires sont acceptées à l'unanimité.

<b>13</b>	<b>5</b>	<b>Approbation des comptes 2012</b>

**M. Bertrand Vianin** informe que dorénavant le rapport de la commission de gestion ne sera pas lu entièrement au début. Le rapporteur interviendra au fur à mesure des chapitres traités.

Le groupe PDC remercie la commission de gestion, le conseil communal et l'administration communale et accepte l'entrée en matière.

Le groupe PS accepte l'entrée en matière.

Le groupe de l'Entente radicale libérale accepte l'entrée en matière.

**M. Bertrand Vianin** propose de traiter les comptes 2012 chapitre par chapitre. Cette proposition est acceptée.

### *Chapitre 0*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

### *Chapitre 1*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

### *Chapitre 2*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

### 211.318.10 Activités culturelles

**Mme Patricia Constantin** relève le faible montant utilisé pour les activités culturelles Fr. 173.-- contre un montant budgétisé de Fr. 4'000.--. Le groupe PS demande à la commission scolaire de se pencher sur la problématique des activités culturelles du cycle d'orientation et sur les raisons pour lesquelles que le montant budgétisé n'ait pas été utilisé.

### *Chapitre 5*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

**M. Bernard Morard** précise que pour les comptes 520.366.00 participation assurance maladie et 541.352.00 ARPAC les montants avaient été budgétisés.

Il donne également une réponse à la commission de gestion qui demande à la commune d'effectuer ses propres estimations pour le budget de l'aide sociale. Il informe qu'il est difficile d'évaluer un chiffre car le calcul fourni par l'Etat est complexe. Il faut seulement être prudent et prévoir des budgets plus élevés.

**M. Joël Morard** remercie M. Bernard Morard pour la réponse et informe que la commission de gestion en tiendra compte.

#### *Chapitre 6*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

840.318.00 Promotion économique

**M. Daniel Pralong** souhaite connaître la raison pour laquelle lors de la dernière législature seulement Fr. 34'000.-- ont été utilisés pour la promotion économique alors que le budget prévoyait Fr. 60'000.-- et à quoi correspond cette rubrique.

**M. Vivian Mottet** informe que ces montants ont été utilisés pour les actions « géranimum » et les bancs publics. Il informe également que la commission se penche sur une réelle promotion économique.

**M. Marco Aymon** informe que pour la promotion économique de la partie supérieure de la commune, il existe un office du tourisme. Il est vrai qu'il faut également se pencher sur la promotion pour le bas de la commune.

#### **Compte d'investissement**

#### *Chapitre 2*

**M. Bernard Morard** informe que le canton a répondu concernant la réfection du CO. La subvention sera de 30% soit Fr. 120'000.-- de subventionnement.

#### *Chapitre 3*

340.314.00

**M. Daniel Pralong** demande des informations sur le projet de réfection du tennis.

**M. Vivian Mottet** informe que les offres sont parvenues à la commune et les travaux seront effectués cet automne.

#### *Chapitre 6*

**Mme Armande Rochat** donne lecture des questions posées par la commission de gestion.

Réseau routes communales

**M. Marco Aymon** informe que la route de la Croix de la Mission devrait commencer. Le deuxième tronçon de la route cantonale est en soumission pour cet automne.

#### Chapitre 8

830.509.10 Mesures politiques du tourisme

**M. Mathieu Dussex** souhaite connaître à quoi a été attribué ce montant ?

**M. Marco Aymon** informe qu'il s'agit des sentiers didactiques (balisage de St-Romain) et de la mise à jour des bâtiments classés.

#### Bilan

**M. Armande RoCHAT** donne connaissance de la lecture des questions de la commission de gestion.

**M. Bernard Morard** remercie la commission de gestion pour son travail. Il rappelle que l'exercice 2012 était le premier exercice incluant l'introduction de la RPTII. La dernière décision a été prise par le canton en septembre 2011, ce qui laissait un délai très court au canton pour transmettre les montants aux communes. Il relève que les charges de l'hiver 2011-2012 concernant le déneigement ont représenté Fr. 180'000.-- de plus. Des charges supplémentaires sont à relever au niveau des bisses, des chemins pédestres. Malgré ces éléments qui ont perturbé les prévisions, la commune s'en sort bien. Dans le cadre de la RPTII, l'Etat n'a pas pu facturer les soins de longue durée. Il faut être attentif à maintenir un endettement faible de la commune. Il rappelle que beaucoup d'investissements ont été réalisés lors de la dernière législature et malgré cela, la situation reste confortable. Pour terminer, il précise que lorsque l'on parle d'endettement communal, il faut également considérer la qualité des infrastructures à disposition des habitants.

**M. Frédéric Jollien** demande si un accroissement de l'endettement pour 2014 – 2015 – 2016 est planifié. **M. Bernard Morard** informe que les informations se trouvent dans le plan financier. Ce sont les investissements que la commune prévoit de faire, mais ensuite il faut discuter des budgets.

#### Vote

27 voix pour.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

<b>14</b>	<b>6</b>	<b>Nomination de l'organe de révision pour la période législative 2013-2016</b>

**M. Bertrand Vianin** informe que le conseil communal propose de maintenir en tant qu'organe de révision la fiduciaire System D Management Consulting – M. Sébastien Délétroz pour une durée de 4 ans.

Le maintien de la fiduciaire System D Management Consulting en tant qu'organe de révision pour la période législative 2013 – 2016 est accepté à l'unanimité.

<b>15</b>	<b>7</b>	<b>Places de jeux</b>

**M. Bertrand Vianin** rappelle les faits.

Le postulat de Mme Viviane Blanc a été accepté. Le Conseil communal a donné sa réponse au mois de décembre 2012. Puis en date du 7 février, le Conseil général a refusé cette réponse. Le président Marco Aymon a demandé au Conseil général de faire des propositions.

**M. Mathieu Dussex** donne connaissance des propositions du groupe PDC (copie des propositions en annexe).

**M. Marco Aymon** informe que l'idée du Conseil communal serait la réalisation d'une grande place et rappelle que c'est un problème au niveau de la responsabilité.

Il rappelle que le Conseil général représente la population et c'est lui qui peut demander au Conseil communal de réaliser des aménagements.

Dans les zones aménagées, il y a également beaucoup de zones de détente. Aucun entretien spécifique n'est signalé.

**M. Egide Aymon** propose de présenter une résolution au Conseil communal.

**M. Bertrand Vianin** informe que la résolution n'est pas contraignante.

**M. Marco Aymon** informe qu'un point à l'ordre du jour « place de jeux » pourrait être traité dans les divers. On ne peut pas contraindre le Conseil communal avec une question.

**M. Daniel Pralong** relève que si le Conseil communal est d'accord d'entrée en matière sur les places de jeux, il faudra prévoir une nouvelle forme d'intervention.

**Mme Viviane Blanc** rappelle que le Conseil communal a demandé des propositions du Conseil général. Le groupe PDC demande qu'au prochain budget le conseil communal tienne compte de ces propositions.

**Mme Armande Rochat** demande pourquoi le groupe PDC n'a pas pris contact avec les autres groupes pour former une commission et travailler sur le dossier.

**M. Mathieu Dussex** prend note et rappelle que l'idée était de faire des propositions pour avoir quelque chose au budget afin d'avancer.

**M. Vivian Mottet** rappelle que Mathieu Dussex avait demandé de réaliser des études sur les places de jeux mais que les budgets n'avaient pas été accordés.

<b>16</b>	<b>8</b>	<b>Divers</b>

**M. Egide Aymon** demande quelle est l'attitude du conseil communal par rapport aux défauts cachés dans certains mandats (ex. : le répartiteur de la Roa du Dôme, l'enrochement).

**Mme Nicole Bonvin** précise que la conduite qui traverse la route de Luc était une conduite privée. Une intervention a été faite par Videsa. Pour ce qui concerne le répartiteur, les dernières factures ont été payées.

**M. Egide Aymon** informe que le répartiteur est fissuré et qu'il ne fonctionne pas.

**Mme Patricia Cotter** pose les questions suivantes : quel est le fonctionnement de la chambre pupillaire intercommunale ? Quel est le rôle du juge de commune ?

**M. Marco Aymon** informe que le canton avait demandé que les chambres pupillaires soient mises en place pour le début janvier. La mise en place n'est pas simple. Le juge a contesté les nominations au sein de la chambre pupillaire et a été débouté par le canton. La chambre pupillaire ne traite pas avec le juge d'Ayent pour les cas de la commune. Il s'avère que le vice-juge pourrait siéger dans cette chambre pupillaire.

**M. Marco Aymon** informe que si des cas n'ont pas été traités, il faut les signaler à la commune.

**Mme Armande Rochat** : commandant des pompiers et chargé de sécurité ? Elle souhaite savoir ce que comprend la fonction de chargé de sécurité ?

**M. Marco Aymon** précise qu'il y a 3 choses différentes. Le commandant du feu récemment nommé fonctionne pour les 3 communes. Il est chargé de sécurité pour les 3 communes, mais sa tâche peut différer d'une commune à l'autre (contrôle des bâtiments pour l'autorisation de construire, le contrôle des établissements publics). Par contre le responsable de la cellule catastrophe, c'est Marco Aymon.

**Mme Armande Rochat** demande pourquoi « Suisse Bouge » n'a pas été organisé ?

**M. Vivian Mottet** informe que ce projet a été organisé avec Arbaz et Grimisuat. Pour cette année, les autres communes n'ont pas voulu y participer.

**M. Frédéric Jollien** intervient sur l'accumulation de déchets dans la station durant la haute saison. **Mme Nicole Bonvin** informe que lors des fortes affluences, le ramassage se fait 4 x par semaine.

Deuxième question : le contrôle sur la vente d'alcool aux mineurs. Serait-il possible d'organiser des contrôles plus réguliers ? **M. Marco Aymon** informe que le problème de la police est toujours le même. Pour 2016, il faudrait avoir 4 à 5 policiers par commune. Pour pouvoir assurer un 24 h 24 de piquet, il faut 12 policiers. A Grimisuat, il y a eu 40 infractions depuis le début de l'année. La commune de Grimisuat va signer un contrat avec la commune de Sion pour Fr. 150'000.--. Une séance aura lieu avec Savièse pour discuter du regroupement des polices.

Il souhaite connaître également la nouvelle attribution de l'office du tourisme d'Anzère et également avoir des informations sur le réseau TV à Anzère.

**Mme Nicole Bonvin** informe qu'il était prévu de faire passer les câbles du télé-réseau dans les conduites pour le chauffage à bois, mais la station a déjà son propre télé-réseau gratuit. Il n'y avait donc pas la volonté de le faire. **Mme Armande Rochat** informe que ce télé-réseau n'est pas gratuit.

**Mme Valérie Viaccoz** informe que l'art. 87 du nouveau règlement de police n'est plus conforme au droit cantonal.

**M. Daniel Pralong** rappelle que le conseil général avait adopté le RQC - taxes pour les résidences secondaires. Avec l'adoption de la lex Weber, ce règlement est mort. Est-ce que le conseil communal a déjà pensé à de nouvelles pistes ? Il donne l'exemple de la commune d'Anniviers qui récompense les citoyens en fonction des locations de leurs appartements (montant forfaitaire en fonction du nombre de pièces) afin d'encourager la location.

**M. Marco Aymon** relève que le conseil communal pense tout d'abord cataloguer tous les bâtiments, le nombre de lits, le nombre de personnes qui habitent et ensuite trouver des mesures pour encourager la location. La solution proposée par la commune d'Anniviers ne peut être envisagée pour l'instant, car elle n'a même pas encore été jugée légale.

**Mme Betty Praplan** remercie la commune pour les abonnements CFF. Elle demande comment procéder pour la réservation des abonnements ? **M. Marco Aymon** informe qu'il faut passer à la commune. Les billets peuvent être retirés un mois à l'avance au maximum. Le prix de vente a été maintenu à Fr. 39.--.

**M. Christophe Beney** demande des informations sur le processus du recrutement du personnel de la commune. Plusieurs engagements ont été faits à la commune. Le sujet est sensible et le recrutement peu clair. Les nouveaux engagements ont soulevé beaucoup de frustrations. Pourquoi le chef direct du poste n'est pas impliqué dans les procédures de recrutement ? Pourquoi les candidats qui sont refusés ne sont pas informés officiellement suffisamment tôt ?

**M. Marco Aymon** relève qu'il s'agit d'éléments sensibles. La procédure n'est pas toujours parfaite. Le Conseil communal a décidé que les lettres de candidature seront ouvertes toutes en même temps.

**M. François Pellissier** informe que pour l'audition des enseignants, le directeur des écoles a participé aux séances.

**M. Marco Aymon** relève que, si le chef de service participe aux auditions et fait un choix qui n'est pas le même que celui du conseil communal, cela peut créer des conflits.

**M. André Beney** souhaite savoir quand aura lieu le raccordement pour l'irrigation par aspersion ?

**Mme Dominique Savioz** informe qu'une étude a été réalisée pour l'irrigation par aspersion. Une approche a été faite par les propriétaires. Le dossier est à l'Etat et il va ensuite partir à la Confédération.

**M. Marco Aymon** félicite le conseil général pour ses interventions constructives et le remercie d'avoir animé la présentation des comptes.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Bertrand Vianin** clôt la séance. Il est 22 h 00.

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Vianin Bertrand

La Secrétaire  
Constantin Patricia